



# VOS CANDIDATS CFDT SONT PARMIS VOUS



# S'ENGAGER POUR CHACUN AGIR POUR TOUS !

## S'ENGAGER POUR CHACUN, AGIR POUR TOUS !

Voter CFDT à la CCOPA, c'est faire le choix d'être défendu individuellement dans le respect des statuts avec efficacité et impartialité. C'est également élire une équipe qui travaille de concert avec les élus CFDT des autres instances (CTM, CT, CHSCT, ...) au sein des ministères et de la fonction publique. Les élus CFDT travaillent en cohérence, ils sont force de propositions en matières de missions, de salaires, de réformes catégorielles et d'organisation de la fonction publique.

## FAITES LE CHOIX D'UNE ÉQUIPE ACTIVE ET RÉ-ACTIVE

Les missions des élus nécessitent écoute et engagement. Pour que les questions de mobilité et de promotion soient traitées avec efficacité et équité, vos élus CFDT s'engagent en toute transparence et toujours sur des critères objectifs.

LA CFDT, SOUTIEN ET DÉFEND TOUS LES AGENTS SANS CLIENTÉLISME



LA CFDT EST LE PREMIER SYNDICAT FRANÇAIS EN NOMBRE D'ADHÉRENTS



ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES  
4 DÉCEMBRE 2014  
**CC OPA**



# FAITES LE CHOIX DE L'ÉQUITÉ

# VOTEZ CFDT !



POUR NOUS ÉCRIRE :  
CFDT@VNF.FR



RETROUVEZ-NOUS SUR :  
WWW.ELECTIONS-VNF-CFDT.FR



POUR PLUS D'INFOS  
06 07 69 30 65

# ÇA SERT À QUOI DE VOTER POUR LA CC OPA ?

Vos représentants dans les commissions assurent l'étude et la défense des situations individuelles et collectives des OPA.

La CC OPA est déconcentrée, elle donne un avis sur : la mise en œuvre des classifications, le recrutement et la dispense de permis de conduire C ou E, les modalités et conditions d'essai, d'examen, concours et formation, les refus en matière de formation, la confirmation de fin de stage, l'affiliation au régime de retraite (loi du 21 Mars 1928), les mutations, les changements de catégorie, au choix ou sur épreuves, la discipline, le licenciement, le choix des O.P.A susceptibles de suivre les cours et stages.

La CC.OPA est compétente sur toute question d'ordre individuel. Vos représentants CFDT s'assurent du respect de vos droits et des procédures pour les carrières, les promotions, la formation, la retraite et les salaires. Voter CFDT, c'est faire le choix de la transparence dans la gestion individuelle, du respect de l'égalité des chances et de l'impartialité des avis rendus lors des consultations.

## DÉFENDRE LE POUVOIR D'ACHAT

À l'heure où le gouvernement cherche 50 milliards d'économie, nous refusons que les OPA voient à nouveau leur pouvoir d'achat baisser. Nous exigeons la revalorisation immédiate des 3 premiers niveaux de la grille de classification qui se trouvent au niveau du SMIC et l'ouverture de négociations sur la refonte de la grille de classification qui ne correspond plus à l'évolution de nos métiers. Nous demandons également l'ouverture de négociations sur la question du régime indemnitaire, sur l'obtention d'une prime d'ancienneté de 1% par an et sur l'ensemble de la carrière, l'intégration de la prime d'expérience dans le calcul de la pension, l'attribution de la prime de rendement à hauteur de 16% pouvant aller jusqu'à 24% pour intégrer le complément à la prime de rendement. Nous exigeons aussi la revalorisation et le déplafonnement de la prime de métier pour tous.

## POURQUOI JE VOTE CFDT ?

1

### PRÉSERVER L'EMPLOI DES OPA & PRÉPARER L'AVENIR

Votre équipe CFDT défend le maintien des missions et des compétences des Ouvriers des Parcs et Ateliers au sein du ministère et de ses établissements publics. Nos missions sont multiples et indispensables pour garantir un service public de qualité. C'est la raison pour laquelle nous réclamons par ailleurs, la fin du moratoire sur les recrutements des Ouvriers des Parcs et Ateliers. Le décret du 21 mai 1965 qui gère les OPA n'est plus du tout adapté à l'évolution de nos missions et de nos métiers. Travailler à la refonte du décret est important pour garantir la pérennité de nos missions, l'adéquation entre le statut et notre réalité « terrain ». Les progrès technologiques nous obligent à nous former souvent et régulièrement. Pour ce faire, la direction doit mettre en place des plans de formation adaptés pour nous permettre d'évoluer et pour faire face à l'avenir. Préparer l'avenir c'est aussi négocier pour essayer d'obtenir le départ au service actif « bonifié » dès 57ans car beaucoup ont des conditions de travail pénibles et à risques.

2

### PROTÉGER ET AMÉLIORER VOS CONDITIONS DE TRAVAIL

Votre équipe CFDT est attentive à défendre vos conditions de travail, à évaluer et à prévenir toutes formes de risques professionnels. Pour ce faire, en premier lieu, nous exigeons que l'Etat prenne toutes les mesures nécessaires pour permettre à chacun un accès régulier à la médecine préventive. De plus nous revendiquons que chaque OPA ait les mêmes garanties que les fonctionnaires en matière de maladie et d'accident du travail. Nous réclamons de plus l'intégration des tous les OPA dans le dispositif « amiante » car beaucoup ont été en contact avec ce produit toxique et risquent d'avoir des problèmes de santé

3

### RÉ-HUMANISER LES CARRIÈRES

Les élus CFDT ont à coeur de combattre les restructurations qui mettent à mal les individus et leur famille. Ils travaillent pour favoriser une mobilité géographique et professionnelle choisie. La mission de vos élus est de s'assurer que la gestion du personnel soit respectueuse des agents. La reconnaissance des qualifications, des compétences et des situations personnelles est primordiale dans la gestion des carrières. Les agents ne sont pas des pions sur l'échiquier qui peuvent être déplacés pour répondre à de seuls critères comptables ; ils sont là pour assurer les missions de service public

4